



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/35/719  
S/14289

8 décembre 1980

FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE/  
ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-cinquième session  
Points 24, 26 et 50 de l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-cinquième année

Note verbale datée du 4 décembre 1980, adressée au Secrétaire général  
par la Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Le Représentant permanent du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, étant donné que la Jordanie a accueilli la onzième Conférence au sommet arabe tenue à Amman, capitale du Royaume hachémite de Jordanie, du 25 au 27 novembre 1980, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte intégral de la Déclaration finale que les chefs d'Etat des pays ci-après ont publiée à l'issue de la Conférence :

1. Arabie saoudite
2. Bahreïn
3. Djibouti
4. Emirats arabes unis
5. Iraq
6. Jordanie
7. Koweït
8. Maroc
9. Mauritanie
10. Oman
11. Qatar
12. Somalie
13. Soudan
14. Tunisie
15. Yémen

A/35/719

S/14289

Français

Page 2

Compte tenu de l'importance que revêt ce texte, le Représentant permanent de la Jordanie serait obligé au Secrétaire général de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 24, 26 et 50 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Texte intégral de la Déclaration finale de la onzième Conférence  
au sommet arabe tenue à Amman du 25 au 27 novembre 1980

Conformément à la résolution 6 de la dixième Conférence au sommet arabe qui s'est tenue à Tunis du 30 dhu-al-hidjdja 1399 au 2 muharram 1400 de l'hégire, soit du 20 au 22 novembre 1979, Sa Majesté Hussein Ibn Talal, Roi de Jordanie, a invité la onzième Conférence au sommet arabe à se réunir à Amman, capitale du Royaume hachémite de Jordanie, du 18 au 20 muharram 1401 de l'hégire, soit du 25 au 27 novembre 1980.

Se fondant sur les obligations qui leur incombent en vertu de leur responsabilité nationale, ainsi que sur la nécessité de poursuivre une véritable action interarabe commune, afin de faire face aux dangers et aux menaces auxquels la nation arabe est exposée, et estimant qu'ils ne sauraient y parvenir que sur la base de l'unanimité, en surmontant les divergences et en éliminant les facteurs de division qui font obstacle à l'instauration de l'unité dans les rangs arabes, les dirigeants arabes réunis à Amman ont étudié de concert la situation actuelle de la nation arabe et les faits d'ordre politique, militaire et économique qui s'étaient produits dans le monde arabe et sur la scène internationale depuis la réunion de la dixième Conférence au sommet arabe à Tunis et ils ont procédé à un examen du conflit arabo-sioniste, y compris son évolution la plus récente, et adopté des résolutions à caractère politique, militaire et économique visant à renforcer la capacité et les moyens arabes dans tous ces domaines.

Les dirigeants arabes ont réaffirmé leur adhésion aux résolutions des Conférences au sommet de Bagdad et Tunis, en particulier celles qui ont trait à la question palestinienne, eu égard au fait que celle-ci constitue l'essence de la lutte arabe contre l'ennemi israélien et qu'il appartient à tous les Arabes, compte tenu de la responsabilité nationale qui leur incombe à cet égard, d'agir et de lutter en vue d'écarter le danger sioniste qui menace l'existence de la nation arabe.

La Conférence a également souligné que la libération de la Jérusalem arabe constitue une obligation et un devoir nationaux, et elle a proclamé le rejet de toutes les mesures prises par Israël, invité toutes les nations du monde à adopter des positions claires et précises à l'encontre des mesures israéliennes et résolu de rompre toute relation avec les pays qui reconnaissent Jérusalem comme capitale d'Israël ou y transfèrent leurs ambassades.

Les dirigeants arabes ont mis l'accent sur leur volonté déterminée de continuer à apporter leur appui à l'Organisation de libération de la Palestine, en sa capacité de seul représentant légitime du peuple palestinien, aux fins d'assurer le rétablissement de tous les droits palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur leur propre territoire, et ils ont également réitéré leur appui à l'indépendance de l'Organisation et à sa liberté d'action. La Conférence a acclamé la ténacité du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, ses sacrifices héroïques, la résistance intrépide et opiniâtre qu'il oppose à l'occupation israélienne, démontrant jour après jour au monde entier sa fermeté et sa volonté résolue de recouvrer ses droits.

La Conférence a réaffirmé le droit qu'a le peuple arabe palestinien, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, de retourner sur sa terre, de déterminer son propre destin et de créer un Etat palestinien indépendant sur le sol de sa patrie, et elle a indiqué que seule l'Organisation de libération de la Palestine a le droit d'assumer la responsabilité de l'avenir du peuple palestinien.

La Conférence a également souligné que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité n'est pas conforme aux droits arabes et ne constitue pas une base appropriée pour résoudre la crise du Moyen-Orient, et en particulier la question de la Palestine.

Les dirigeants arabes ont réaffirmé leur rejet des accords de Camp David, qui ont fait tomber les dirigeants égyptiens dans le piège du complot contre la nation arabe et la grande cause qu'elle sert, qui ont pour objectif de détruire l'unité et la solidarité arabes, et qui ont fait sortir le régime égyptien des rangs arabes et l'ont conduit à négocier avec l'ennemi israélien et à signer avec lui un traité de paix séparé, bravant ainsi la volonté du peuple égyptien, et méconnaissant son rôle national et son allégeance arabe fondamentale. Les dirigeants arabes ont souligné qu'ils étaient déterminés à s'opposer à ces accords, à les rendre inefficaces et à les réduire à néant. Ils ont souligné leur appui aux mesures de boycottage prises contre le régime égyptien, conformément aux dispositions des résolutions des Conférences au sommet de Bagdad et Tunis. La Conférence a adressé un témoignage de solidarité au peuple arabe égyptien frère, qui constitue une partie importante de la nation arabe, et dont la lutte est inséparable de celle du reste des Arabes, et elle a exprimé l'espoir qu'il parviendrait à surmonter les circonstances qui l'ont séparé de ses frères et à revenir à une participation fraternelle et constructive à l'avenir de la nation arabe.

La Conférence a étudié avec la plus grande attention le conflit actuellement en cours entre l'Iraq, pays frère, et l'Iran.

Se fondant sur les principes de solidarité arabe, et soucieuse de préserver des relations fraternelles entre les Etats arabes et islamiques et à mobiliser toutes leurs forces à l'appui de la lutte que mène la nation arabe contre l'ennemi sioniste, la Conférence lance un appel aux deux parties pour qu'elles proclament un cessez-le-feu immédiat et règlent le conflit par des moyens pacifiques. Elle appuie les droits légitimes de l'Iraq sur son territoire et sur ses voies d'eau, conformément aux accords internationaux conclus entre les deux pays, et elle saurait gré à l'Iraq de répondre à l'appel qui lui a été lancé par l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation des Nations Unies et les pays non alignés, pour qu'il proclame un cessez-le-feu et accepte les bons offices qui permettraient de régler le conflit par voie de négociation. La Conférence lance un appel à l'Iran pour qu'il adopte une position analogue.

La Conférence engage également les deux parties à honorer l'une et l'autre les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, à respecter les droits de la souveraineté et à établir de solides relations de bon voisinage, pour faire de ces principes la base des rapports unissant les pays arabes à l'Iran.

La Conférence a condamné sans réserve l'agression persistante d'Israël contre le Liban, pays frère, agression qui est un défi à l'honneur de la communauté internationale et s'est déclarée entièrement solidaire du peuple libanais frère; elle a appelé au Liban toutes les parties en cause à soutenir le gouvernement légitime, de manière à préserver la souveraineté du Liban et l'intégrité de son territoire. Elle a en outre réaffirmé les dispositions des résolutions relatives à la reconstruction du Liban qui ont été adoptées à Tunis lors de la dixième Conférence au sommet.

La Conférence a passé en revue les relations entre les pays arabes et le reste du monde; elle a souligné la nécessité de consolider leurs liens avec les Etats islamiques et l'Organisation de la Conférence islamique, de renforcer le rôle du mouvement des pays non alignés et de coopérer avec les Etats qui en font partie, ainsi qu'avec le Groupe des Etats d'Amérique latine. Elle a aussi souligné la nécessité de promouvoir la solidarité avec l'Organisation de l'unité africaine et avec les pays du continent africain, pour renforcer la coopération arabo-africaine et consolider les liens existants dans un sens favorable aux intérêts arabo-africains et à la juste lutte des peuples du continent africain contre la discrimination raciale et les ingérences étrangères.

La Conférence a affirmé que les Etats arabes étaient déterminés à poursuivre leur dialogue avec les pays d'Europe, en vue de promouvoir leurs intérêts communs et de faire mieux comprendre le bien-fondé des exigences arabes, en particulier pour ce qui est de la question de Palestine.

La Conférence a souligné la nécessité d'une action propre à assurer que le Groupe des Etats socialistes continue de soutenir la cause des droits arabes. Elle a insisté sur la nécessité de renforcer dans l'intérêt commun les liens de coopération avec ces pays et sur l'importance d'un soutien accru de ceux-ci aux droits arabes, dans un sens qui conforte la position de fermeté du monde arabe.

La Conférence a décidé de poursuivre ses efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi que dans les conférences des organisations internationales, pour coordonner la position des Etats arabes et asseoir leur coopération, conformément aux principes et objectifs du programme d'action conjoint et des politiques arrêtées par les institutions de la Ligue des Etats arabes.

La Conférence a souligné la nécessité de poursuivre les contacts avec le Vatican et diverses organisations et institutions religieuses chrétiennes, pour les engager à appuyer le recouvrement intégral de la souveraineté arabe sur Jérusalem.

La Conférence a condamné le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour l'appui politique, militaire et économique qu'il continue à apporter à Israël et grâce auquel ce dernier a pu jusqu'ici perpétuer son occupation, priver le peuple palestinien de la jouissance de ses droits légitimes, faire fi des résolutions de la communauté internationale et poursuivre son entreprise d'agression, d'expansion et d'établissement de colonies de peuplement. La Conférence a également condamné l'attitude hostile du Gouvernement américain à l'endroit de l'Organisation de libération de la Palestine, à laquelle il ne reconnaît pas le droit de représenter le peuple arabe palestinien et qui est qualifiée d'organisation terroriste.

Les dirigeants arabes ont fait part de leur profonde préoccupation face à la discorde et aux dissensions qui continuent à sévir dans les rangs arabes à un moment où il faudrait résolument offrir un front uni pour mobiliser les énergies et répondre aux défis lancés à la nation arabe; ils se sont engagés à régler les différends imprévus qui surgiraient sur la scène arabe dans un esprit de nationalisme arabe véritable, au service d'un même but, face à un même destin, conformément aux dispositions du Pacte de solidarité arabe adopté à l'issue de la troisième Conférence arabe au sommet, tenue à Casablanca en 1965.

Dans le domaine économique, la Conférence a étudié les problèmes économiques et sociaux ardues qui se posent à la nation arabe et fait ressortir qu'il n'était de solution possible que grâce à l'effort commun et dynamique de la nation arabe tout entière dans une perspective globale.

A cet égard, la Conférence a fait sien le document où est exposée la stratégie économique conjointe des pays arabes jusqu'à l'an 2000. C'est là un tournant historique dans la démarche économique des Arabes. Cette stratégie relève en effet des objectifs de l'unité, du développement, de la libération et de l'intégration de la nation arabe. Elle est fondée sur l'adoption d'une planification à l'échelle de la nation arabe dans le secteur économique commun et elle voit dans l'intégration de la production le mode d'organisation approprié de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources du monde arabe dans ce secteur commun. La Conférence s'est dite convaincue que la sécurité de la nation arabe exige la création d'une base économique solide que seul le développement global du monde arabe peut permettre de réaliser. La sécurité à son tour offre une barrière protectrice à l'abri de laquelle peut se poursuivre le développement. La Conférence estime que les pays arabes constituent les uns pour les autres une profondeur stratégique pour une résistance commune contre tous défis et menaces. Consciente des progrès considérables qui ont été réalisés sur le plan du développement national, la Conférence est néanmoins convaincue qu'une intensification de l'action commune dans une vision lucide des intérêts communs serait bénéfique au développement national de chacun. Le citoyen étant, dans l'opinion des participants à la Conférence, à la fois le but et l'instrument du développement, la stratégie économique arabe accorde une place prioritaire à l'aspect humain du développement; accroissement du rendement économique des Arabes, élargissement de leurs capacités et de leur champ d'expérience, acquisition de compétences techniques, sans affaiblir leur attachement à l'identité culturelle fondamentale de la société arabe. Compte tenu de la situation actuelle et des événements récents intervenus dans la nation arabe, son intégration économique s'impose plus que jamais, car elle est d'une nécessité essentielle pour tous les pays arabes.

Outre cette stratégie, le Conseil a approuvé le projet d'une décennie pour le développement commun du monde arabe, aux fins d'accélérer le développement des pays les moins avancés, de combler le fossé qui sépare les diverses composantes de la patrie arabe sur le plan du développement et d'assurer une croissance continue d'où puisse découler une amélioration du revenu individuel. Les années 1980 verront donc la première Décennie pour le développement commun du monde arabe. Un crédit de 5 milliards de dollars - qui viendra s'ajouter aux ressources financières déjà allouées par divers fonds arabes, tant nationaux que régionaux - a été ouvert pour les dix années à venir. Le montant pourra en être augmenté à la lumière des besoins et selon les possibilités. L'objectif recherché est le financement de

projets de développement dans les pays arabes les moins avancés. La priorité sera accordée aux grands projets qui contribueront à renforcer les relations entre les pays arabes et à assurer leur intégration économique, tout en permettant un relèvement du niveau économique et social des populations concernées. La Conférence a décidé que ce financement prendrait la forme de prêts assortis de conditions de remboursement faciles.

Le Royaume d'Arabie saoudite, la République d'Iraq, l'Etat du Koweït, les Emirats arabes unis et l'Etat du Qatar se sont généreusement engagés à fournir cette somme; toute latitude étant laissée aux autres Etats arabes qui seraient en mesure de le faire d'apporter à l'avenir leur contribution à ce projet et de s'acquitter par là d'une obligation nationale.

La Conférence a accordé une grande attention au rôle que peuvent jouer l'épargne, les capacités et les ressources des pays arabes, rationnellement canalisées et investies au service du développement. Elle a donc approuvé l'Accord relatif aux investissements et à la libre circulation des capitaux arabes entre les pays arabes, qui représente l'un des principaux moyens d'encourager le secteur privé à participer au financement de projets et de programmes de développement arabes sur la base d'un équilibre soigneusement dosé entre les intérêts des parties aux investissements.

Pour assurer la continuité de cette politique économique commune, pour l'appuyer et la tenir à l'abri des bouleversements politiques, ainsi que pour asseoir sur des bases solides l'économie dans un climat de confiance, et de poursuivre de plus larges intérêts, la Conférence a approuvé la Charte de l'action économique de la nation.

La Conférence a exprimé sa gratitude pour le remarquable travail effectué par le secrétariat de la Ligue des Etats arabes, son appareil économique, les institutions spécialisées et les experts du monde arabe qui ont établi les études économiques qui ont permis à la Conférence d'élaborer la stratégie économique conjointe des pays arabes. Elle a décidé d'accroître les ressources du Fonds arabo-africain d'assistance technique pour marquer à quel point elle en a apprécié l'oeuvre dans le domaine de l'assistance technique aux pays africains et arabes.

La Conférence a vivement remercié Sa Majesté le Roi Hussein Ibn Talal pour les efforts qu'il a déployés en sa qualité de Président de la Conférence. Elle a déclaré sa fierté à l'endroit du peuple arabe de Jordanie, qui fait preuve de fermeté, d'esprit patriotique et d'enthousiasme et qui appuie indéfectiblement la réalisation des objectifs de liberté, d'unité et de victoire de la nation arabe.

La Conférence a également exprimé sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi ainsi qu'au Gouvernement et au peuple jordaniens pour l'honneur qu'ils lui ont fait en l'accueillant et pour l'attention qu'ils ont réservée à ses participants.